

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 873

4 mai 2006

SOMMAIRE

249 Saint Denis S.A., Luxembourg	41898	Eupalinos S.A., Luxembourg	41863
Airline Management Holding S.A., Luxembourg ..	41902	Fiduciaire Piranhas S.A., Luxembourg	41864
Airline Management Holding S.A., Luxembourg ..	41902	Fiduciaire Piranhas S.A., Luxembourg	41864
Airline Management S.A., Luxembourg	41902	Fiduciaire Piranhas S.A., Luxembourg	41864
Airline Management S.A., Luxembourg	41902	Fin 2002 S.A., Luxembourg	41866
Alchemy Finance Holding S.A., Luxembourg	41904	Fin-Contrôle S.A., Luxembourg	41892
Arcipelagos Sicav, Luxembourg	41900	Financière Forêt, S.à r.l., Luxembourg	41874
Arcipelagos Sicav, Luxembourg	41900	Finorsi S.A., Luxembourg	41866
Asturienne de Participations S.A., Luxembourg . .	41871	Forage Holding S.A., Luxembourg	41885
Aura S.A., Luxembourg	41860	GAP-Meta4 Partners, L.L.C. and Company S.C.A., Luxembourg	41886
Awap Holding S.A., Luxembourg	41898	Gramiro S.A., Luxembourg	41885
Azilis, S.à r.l., Luxembourg	41859	Gramiro S.A., Luxembourg	41885
Belgimmo S.A., Luxembourg	41863	Hanff Frères Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . .	41871
Belgimmo S.A., Luxembourg	41863	Helvetia Patria Fund, Sicav, Luxembourg	41865
Belgimmo S.A., Luxembourg	41864	Hippo S.A., Luxembourg	41903
Bertona, S.à r.l., Luxembourg	41858	HSH Nordbank AG, Luxembourg Branch, Luxem- bourg	41893
Brunswick Holding S.A., Luxembourg	41867	Industrial Development Company S.A.	41901
Capital International Emerging Markets Fund, Sicav, Luxembourg	41901	Information Business Integration S.A., Luxem- bourg	41898
Capital Target Europe S.A., Luxembourg	41861	International Assets Finance, S.à r.l., Luxem- bourg	41892
Ciren S.A., Olingen	41873	International Brands Promotion S.A., Luxem- bourg	41899
Ciren S.A., Olingen	41874	Interportfolio II, Sicav, Luxembourg	41863
Compagnie Informatique Luxembourgeoise, S.à r.l., Luxembourg	41871	Intertel S.A., Luxembourg	41903
Cotrachim, Compagnie de Transports Chimiques S.A., Grevenmacher	41865	ITXC IP Holdings 2, S.à r.l., Luxembourg	41882
Demeure de Charme, S.à r.l., Luxembourg	41868	Jajah Technologies S.A., Luxembourg	41899
Dexia Bonds, Sicav, Luxembourg	41874	Kaola, S.à r.l., Luxembourg	41895
Dexia Bonds, Sicav, Luxembourg	41882	KSB Finanz S.A., Echternach	41883
Dufenergy S.A., Luxembourg	41882	L.O.F. Lux, Luxembourg Organisation Formation S.A., Luxembourg	41903
Dufenergy S.A., Luxembourg	41894	Lazarine, S.à r.l., Luxembourg	41894
Ecu Gest Holding S.A., Luxembourg	41859	LCF Edmond de Rothschild Prifund, Sicav, Luxem- bourg	41870
Ecu Gest Holding S.A., Luxembourg	41859	Lone Star Capital Investments, S.à r.l., Luxem- bourg	41895
Essonne S.A., Luxembourg	41884	Lone Star Capital Investments, S.à r.l., Luxem- bourg	41897
Essonne S.A., Luxembourg	41884		
Eupalinos S.A., Luxembourg	41862		
Eupalinos S.A., Luxembourg	41862		
Eupalinos S.A., Luxembourg	41862		
Eupalinos S.A., Luxembourg	41862		

Median Holding S.A., Luxembourg	41870	Quebecor World Inc., Succursale de Luxembourg S.A., Luxembourg	41892
Median Holding S.A., Luxembourg	41883	Rayfloor S.A., Luxembourg	41871
Méridienne de Participations, S.à r.l., Luxembourg	41871	Red Tower S.A., Luxembourg	41860
Mindy Holding S.A., Luxembourg	41891	Rincourt-Desbouis, S.e.n.c., Luxembourg	41899
Moncrest, S.à r.l., Bertrange	41887	Robinia Holding S.A., Luxembourg	41883
Moncrest, S.à r.l., Bertrange	41889	S.O.G.A.R., S.à r.l.	41884
Multiadvisor Sicav, Luxembourg-Strassen	41872	Siti International S.A., Luxembourg	41904
Murus Letzebuerg S.A., Cruchten.	41883	Siti International S.A., Luxembourg	41858
Murus Letzebuerg S.A., Cruchten.	41883	Société Européenne de Conserve S.A., Luxembourg	41904
New VCST Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	41889	Soforest S.A.H., Luxembourg	41866
Newmed S.A., Luxembourg.	41860	Soforest S.A.H., Luxembourg	41866
Nouvelle Etoile S.A., Luxembourg	41872	Soforest S.A.H., Luxembourg	41866
Nouvelle Etoile S.A., Luxembourg	41872	Sopffa S.A., Luxembourg	41897
Oekolux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette.	41899	Spectrum Marine A.G., Luxembourg	41902
OP-Invest CHF Management S.A., Luxembourg.	41867	Spectrum Marine A.G., Luxembourg	41902
Parker Hannifin (Gibraltar) Holding Luxembourg S.C.S., Luxembourg	41893	StarPlus Sicav, Luxembourg-Strassen.	41872
Partners Enchères S.A., Luxembourg.	41892	Stradeq S.A., Business Solutions, Luxembourg	41867
Prodimm Invest S.A., Luxembourg	41882	Sweet Port S.A., Luxembourg.	41894
Property Trust Moosburg, S.à r.l., Luxembourg	41885	Vinz, S.à r.l., Windhof.	41867
Protein System S.A., Luxembourg	41884	Violine, S.à r.l., Luxembourg	41897
Pygmalux Development S.A., Luxembourg.	41862	VSF, S.à r.l., Wickrange	41864
Quebecor World European Holding S.A., Luxembourg	41891	Wader A.G., Grevenmacher	41865
		Xantor S.A., Dudelange	41901

SITI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 17.218.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 27 janvier 2006

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Marco Gostoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Renato Bossetti, entrepreneur, demeurant à Novara (Italie), vice-président;
Giovanni Bossetti, entrepreneur, demeurant à Novara (Italie), administrateur;
Roberto Bossetti, entrepreneur, demeurant à Novara (Italie), administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, réf. LSO-BN01832. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014253/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

BERTONA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 92.604.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Signature.

(014288/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

ECU GEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 41.806.

—
Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01380, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ECU GEST HOLDING S.A.

Signature

(013762/4185/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

ECU GEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 41.806.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ECU GEST HOLDING S.A.

Signature

(013766/4185/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

ECU GEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 41.806.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01381, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ECU GEST HOLDING S.A.

Signature

(013765/4185/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

AZILIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 113.813.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 3 février 2006 que:

la société NUTAN (MANAGEMENT) S.A., régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social 2nd Floor, Abbott Building P.O. Box 933, Road Town, Tortola, immatriculée auprès du Trade Register of the International Business Companies Act, CAP. 291, sous le numéro 590480,

a cédé:

- 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la société AZILIS, S.à r.l. à:

la société TARRAGONA S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 98.255.

Suite à ce transfert les parts sociales de AZILIS, S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

TARRAGONA S.A.	500 parts sociales
Total	500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

Pour AZILIS, S.à r.l.

B. Akhertous

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01687. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014028/1005/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

RED TOWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.262.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 26 janvier 2006

Le Conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Marco Lagona de sa fonction d'administrateur de la société, prend acte de cette démission, et le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil décide de coopter comme nouvel administrateur M. Fabio Mastrosimone, employé privé, né le 13 février 1978 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Toutes ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

RED TOWER S.A.

Ch. Velle

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01505. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013797/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

NEWMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.875.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 17 janvier 2006

Le Conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gerd Fricke, de sa fonction d'administrateur de la société, prend acte de cette démission, et le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil décide de coopter comme nouvel administrateur M. Fabio Mastrosimone, employé privé, né le 13 février 1978 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Toutes ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

NEWMED S.A.

Ch. Velle

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01511. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013798/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

**AURA S.A., Société Anonyme,
(anc. VALLI & VALLI INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 16.068.

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VALLI & VALLI INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 16.068, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 1978, publié au Mémorial C numéro 242 du 8 novembre 1978,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Frank Baden:

- en date du 28 mai 1982, publié au Mémorial C numéro 196 du 17 août 1982;
- en date du 29 décembre 1982, publié au Mémorial C numéro 40 du 14 février 1983;
- en date du 30 décembre 1982, publié au Mémorial C numéro 40 du 14 février 1983;
- en date du 26 janvier 1983, publié au Mémorial C numéro 69 du 16 mars 1983;
- en date du 10 novembre 1986, publié au Mémorial C numéro 29 du 4 février 1987;
- en date du 22 décembre 1988, publié au Mémorial C numéro 110 du 25 avril 1989;
- en date du 29 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 258 du 1^{er} août 1990;
- en date du 30 avril 1993, publié au Mémorial C numéro 353 du 4 août 1993;

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juillet 1994, publié au Mémorial C numéro 481 du 24 novembre 1994;

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire prénommé, en date du 19 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 617 du 20 avril 2002;

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 1^{er} octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1638 du 15 novembre 2002,
- en date du 11 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 167 du 24 février 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio Da Silva Fernandes, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de la raison sociale de la Société en AURA S.A. et modification afférente des articles des statuts de la Société.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en AURA S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de AURA S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, Ch. Dostert, A. Da Silva Fernandes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2006, vol. 535, fol. 37, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2006.

J. Seckler.

(014001/231/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

CAPITAL TARGET EUROPE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 80.470.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01641, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2006.

Signature.

(013821/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

PYGMALUX DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 82.414.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01645, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2006.

Signature.

(013823/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

EUPALINOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 101, rue Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 47.786.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(013774/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

EUPALINOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 101, rue Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 47.786.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(013779/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

EUPALINOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 101, rue Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 47.786.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(013784/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

EUPALINOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 101, rue Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 47.786.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00084, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(013787/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

EUPALINOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 101, rue Léopold Goebel.

R. C. Luxembourg B 47.786.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(013790/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

INTERPORTFOLIO II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 49.512.

Le conseil d'administration (le «Conseil») de INTERPORTFOLIO II (la «Société») a pris acte le 5 octobre 2005 de la décision de M. Stéphane Wilmot de renoncer à son poste d'administrateur au sein de la Société avec effet au 30 septembre 2005. Le Conseil l'a remercié pour sa collaboration et les services qu'il a rendus à la Société tout au long de son mandat.

Le Conseil a décidé de pourvoir à son remplacement et de nommer M. Maxime Vermesse, Membre du Comité de direction de la Banque Privée, BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, administrateur de la Société, avec effet au 30 septembre 2005, sous réserve de l'accord des autorités luxembourgeoises. La nomination de M. Vermesse sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2006.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01715. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013826/3085/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

BELGIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 30.952.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN01040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013833//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

BELGIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 30.952.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN01041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013834//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

BELGIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 30.952.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN01042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013836//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

FIDUCIAIRE PIRANHAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 13.779.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN01043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013839//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

FIDUCIAIRE PIRANHAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 13.779.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN01044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013841//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

FIDUCIAIRE PIRANHAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 13.779.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN01045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013843//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

VSF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 9, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 110.528.

Cession de parts sociales

Par la présente, Mme Tania Freitas Perreira, serveuse, demeurant 86, route de Luxembourg, L-4972 Dippach, cède les 251 parts sociales (deux cent cinquante et une) qu'elle possède dans la S.à r.l. VSF, avec siège social à L-3980 Wickrange, 9, rue des Trois Cantons, à M. Victor Dos Santos Ferreira, indépendant, domicilié 54, rue Marie-Thérèse, L-3257 Bettembourg, pour le prix convenu et accepté de 251,- EUR (deux cent cinquante et un euros), soit 1,- EUR (un) par part sociale.

La présente vaut quittance.

Wickrange, le 14 décembre 2005.

T. Freitas Perreira / V. Dos Santos Ferreira

Le Cédant / Le Cessionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05476. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013865/612/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

WADER A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6726 Grevenmacher, 7, Op Flohr.
H. R. Luxemburg B 45.240.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, abgehalten am Firmensitz zu Grevenmacher,
am 27. Dezember 2005 um 14.00 Uhr*

Die Generalversammlung wählt einstimmig Frau M. W. Koster, wohnhaft in D-54308 Langsur, Friedhofstraße 30, zum neuen Verwaltungsratsmitglied, welche das Mandat annimmt, anstelle von Frau E. Booij.

Das Mandat endet mit der Generalversammlung, die im Jahr 2010 stattfinden wird.

Die Aktionäre nehmen zur Kenntnis, dass die Firmenbezeichnung des Rechnungskommissars umgeändert wurde in EWA REVISION S.A.

Unterschriften.

Enregistré à Diekirch, le 31 janvier 2006, réf. DSO-BM00454. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(013840/832/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

COTRACHIM, COMPAGNIE DE TRANSPORTS CHIMIQUES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6726 Grevenmacher, 7, op Flohr.
H. R. Luxemburg B 54.004.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, abgehalten am Firmensitz zu Grevenmacher ausserordentlich
am 30. Dezember 2005 um 14.00 Uhr*

Kündigung eines Delegierten - Änderung der Firmenbezeichnung des Rechnungskommissars

Herr G. W. MacLeanen legt sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied sowie als Delegierter des Verwaltungsrates ab. An seiner Stelle wird Frau J. Van Praet, wohnhaft in B-2170 Merksem, Romain Pauwstraat 36, zum neuen Verwaltungsratsmitglied bestimmt. Ihr Mandat endet mit der Generalversammlung, die im Jahre 2010 stattfinden wird.

Außerdem wird Frau J. Van Praet für eine unbestimmte Dauer einstimmig zur neuen Delegierten des Verwaltungsrates ernannt. Laut Artikel 12 der Statuten der Gesellschaft kann sie die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift verpflichten.

Die Kündigung des Delegierten des Verwaltungsrates Herr K.J. Ter Stege wurde angenommen am heutigen Tage.

Die Aktionäre nehmen zur Kenntnis, dass die Firmenbezeichnung des Rechnungskommissars umgeändert wurde in EWA REVISION S.A.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Grevenmacher, den 30. Dezember 2005.

Der Verwaltungsrat

Unterschriften

Enregistré à Diekirch, le 31 janvier 2006, réf. DSO-BM00453. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(013842/832/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

HELVETIA PATRIA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 87.256.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue au siège social de la société
le mardi 31 janvier 2006 à 11.00 heures*

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de réélire MM. John Noorlander (Président), Rolf-Dieter Brennemann, Hans Hofstetter et Antonio Minichiello au poste d'administrateur pour la période prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'élire ERNST & YOUNG S.A., réviseur d'entreprises pour la période prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01727. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013852/3085/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

SOFOREST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.575.

—
Le bilan au 30 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN01113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFOREST S.A., Société Anonyme Holding
T. Fleming / C. Schmitz
Administrateur / Administrateur

(013889/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

SOFOREST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.575.

—
Le bilan au 30 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN01112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFOREST S.A., Société Anonyme Holding
T. Fleming / C. Schmitz
Administrateur / Administrateur

(013885/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

SOFOREST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.575.

—
Le bilan au 30 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN01109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFOREST S.A., Société Anonyme Holding.
T. Fleming / C. Schmitz
Administrateur / Administrateur

(013881/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

FIN 2002 S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Adames.
R. C. Luxembourg B 89.673.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013891/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

FINORSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 74.661.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN01114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINORSI S.A., Société Anonyme.
A. Orsi / E. Fabbri
Administrateur / Administrateur

(013893/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

VINZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue de Koerich.

R. C. Luxembourg B 92.425.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Windhof,
 le 3 février 2006 à 16.00 heures*

L'associée unique de la société VINZ, S.à r.l., représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) L'assemblée ratifie la démission de Monsieur Pascal Specchio, cuisinier, demeurant à L-4910 Hautcharage, 51, rue de Bascharage, né le 21 septembre 1976 à Mont Saint Martine (France), en qualité de gérant technique.

2) Le nombre des gérants est fixé à un (1).

3) Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée: Mademoiselle Valérie Liodice, gérante, demeurant à B-6700 Barnich/Arlon, 56, rue du Bourg, née le 5 avril 1974 à Sedan (France).

4) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

Windhof, le 3 février 2006.

Signature

L'associée unique

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01345. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013875//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

STRADEQ S.A., BUSINESS SOLUTIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 96.893.

—
 Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, réf. LSO-BN01809, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Signature.

(013897/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

BRUNSWICK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 62.252.

—
 Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN01115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRUNSWICK HOLDING S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(013900/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

OP-INVEST CHF MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

H. R. Luxemburg B 52.935.

—
 Herr Heinz Johann Heisterkamp ist am 30. November 2005 aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden. Mit Wirkung vom 1. Dezember 2005 wurde Herr François Pauly, Administrateur-Délégué der BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates bestellt. Gleichzeitig hat der Verwaltungsrat Herrn François Pauly zu seinem Vorsitzenden gewählt.

Luxembourg, im Dezember 2005.

OP-INVEST CHF MANAGEMENT S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07369. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013926//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

DEMEURE DE CHARME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 96.986.

I.- Cession de parts sociales de la société EUROPEAN REAL ESTATE CAPITAL LTD au profit de la société FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept octobre.

A Luxembourg, en l'étude de M^e Marie-Béatrice Wingerter De Santeul, 41, avenue du X Septembre, en laquelle il est fait élection de domicile;

M^e Alain Lorang, avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg a reçu le présent acte contenant «Cession de parts sociales» à la requête de:

1. La société des Iles Vierges Britanniques EUROPEAN REAL ESTATE CAPITAL LTD, établie et ayant son siège social à Tortola, Akara Building, 24, De Castro Street Wickhams Cay I, Road Town, immatriculée auprès du registre des sociétés de Tortola sous le matricule IBC 355249, elle-même représentée par son unique gérante:

M^e Marie-Béatrice Wingerter De Santeul, Avocat à la Cour, demeurant à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre,

d'une part,

ci-après dénommée aux présentes sous le vocable «La cédante».

2. La société FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H.,

société constituée en date du 24 avril 2001 par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sous le matricule n° B 81.795,

représentée aux termes de la présente par M^e Jean-Jacques Lorang, en sa qualité d'administrateur régulièrement en fonctions,

d'autre part,

ci-après dénommé aux présentes sous le vocable «Le cessionnaire».

Lesquelles préalablement à la Cession de parts sociales, faisant l'objet des présentes, ont exposé ce qui suit:

Exposé

En date du 17 novembre 2003, par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, a été constituée en qualité d'associé unique, par la société EUROPEAN REAL ESTATE CAPITAL LTD, précédemment qualifiée, une société à responsabilité de droit luxembourgeois dénommée DEMEURE DE CHARME, S.à r.l., ayant pour objet selon l'article 2 de ses statuts:

«La société a pour objet l'acquisition, la restauration, et la mise en valeur ainsi que la gestion et l'exploitation de son propre patrimoine immobilier sur le territoire luxembourgeois ou à l'étranger.

La société a, en outre, pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises, ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles, et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet».

La société DEMEURE DE CHARME, S.à r.l. est établie et a son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

Elle a été immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 28 novembre 2003, sous le matricule n° B 96.986.

II.- Gérance

A été nommée à l'issue de l'acte constitutif en date du 17 novembre 2003 aux fonctions d'unique associé, avec les pouvoirs les plus étendus, pour représenter la société vis-à-vis des tiers:

La société des Iles Vierges Britanniques EUROPEAN REAL ESTATE CAPITAL LTD, préqualifiée.

III.- Capital

Le capital social a été fixé aux termes de l'acte constitutif, article 6, à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de souscription de 25,- EUR chacune.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé fondateur, EUROPEAN REAL ESTATE CAPITAL LTD.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre de parts sociales existantes.

IV.- Les parts sociales

Les parts sociales ci-après cédées appartiennent au cédant pour avoir été souscrites par lui en qualité d'associé fondateur à l'acte constitutif en date du 17 novembre 2003.

Ceci exposé, il est passé à la cession de parts sociales, objet des présentes.

Cession de parts sociales

La cédante, EUROPEAN REAL ESTATE CAPITAL LTD, cède sous les garanties ordinaires de fait et de droit, au cessionnaire, la société FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., qui l'accepte, 500 (cinq cents) parts sociales, dont elle est détentrice en pleine et entière propriété numérotées de 1 à 500 dans la société DEMEURE DE CHARME, S.à r.l.

Les parts sociales cédées sont libres de tout nantissement saisie ou autre mesure pouvant faire obstacle à la cession, anéantir ou réduire les droits du cessionnaire.

Propriété - Jouissance

Le cessionnaire est propriétaire des parts sociales dont s'agit à compter de ce jour.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la possession réelle.

Il participera et contribuera aux résultats sociaux à proportion des droits attachés aux parts sociales cédées à compter de ce jour.

A cet effet, le cédant met et subroge le cessionnaire dans tous les droits et actions attachés aux parts sociales cédées.

Prix

La présente est consentie au prix de 1,- EUR symbolique.

Charges et conditions

La présente est consentie de part et d'autre sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Nantissement

Le cédant déclare que les parts sociales cédées sont libres de tout nantissement, saisie ou autre mesure quelconque pouvant faire obstacle à la cession, anéantir ou réduire les droits du cessionnaire, et qu'aucun créancier soit de la société, soit du cédant, n'a demandé que les parts sociales de la société présentement cédées soient nanties à son profit.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en l'étude de M^e Marie-Béatrice Wingerter De Santeul, avocat à la Cour, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

Déclarations

Le cédant et le cessionnaire déclarent chacun en ce qui le concerne:

- que son état est celui indiqué en tête des présentes,
- avoir la pleine capacité pour s'engager aux présentes,
- contracter en pleine connaissance de cause,
- n'avoir pas fait l'objet d'une mesure telle que règlement amiable ou liquidation judiciaire.

Mise à jour des statuts

Les statuts seront modifiés et mis à jour pour constater les changements intervenus aux termes des présentes.

Il est donné mandat par le cédant à M^e Alain Lorang afin de procéder au dépôt auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, d'un exemplaire du présent acte de cession en vue de lui donner date certaine;

respectivement de conserver celui-ci sous séquestre en son étude à la disposition des deux parties;

et encore de procéder à la rédaction de statuts coordonnés.

Frais

Les frais, droits et honoraires du présent acte et ceux qui en seront la suite et la conséquence sont à la charge du cédant.

Dispositions générales

Le présent contrat reflète l'intégralité des conventions conclues entre les parties et ne saurait être interprété à la lumière d'autres pièces, qui seraient en tout état de cause réputées inexistantes.

Toute modification que les parties entendraient y avoir apportée ne pourra être établie que par la productions d'un écrit.

For

La présente convention est soumise exclusivement aux dispositions du droit luxembourgeois.

Les tribunaux de et à Luxembourg sont les seuls compétents pour connaître de tout litige relatif à l'existence de la présente.

Dont acte, établi sur six pages, fait à Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Et après lecture faite, les parties ont signé les présentes avec le rédacteur de celui-ci, M^e Alain Lorang en trois exemplaires originaux, chaque partie déclare en avoir reçu un exemplaire.

Pour EUROPEAN REAL ESTATE CAPITAL LTD

M.-B. Wingerter De Santeul

Le Cédant

A. Lorang

Le Rédacteur de l'acte

Pour FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H.

J.-J. Lorang

Le Cessionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00831. – Reçu 24 euros.

Le Receveur(signé): D. Hartmann.

(014085/1268/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

LCF EDMOND DE ROTHSCHILD PRIFUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 33.645.

Extraits des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 29 avril 2005

L'assemblée Générale Ordinaire décide:

- de renouveler pour une nouvelle période d'un an prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006, les mandats des Administrateurs suivants:

- Monsieur Claude Messulam, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Frédéric Otto, Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Giampaolo Bernini, Administrateur;
- Monsieur Benoît de Hulst, Administrateur;
- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Administrateur-Délégué en charge de la gestion courante;
- Monsieur Michel Lusa, Administrateur;
- Monsieur Bernard Schaub, Administrateur;
- Monsieur Pierre-Marie Valenne, Administrateur;

- de renouveler le mandat de DELOITTE S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- Monsieur Claude Messulam, Directeur Général, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A.

Administrateurs:

- Monsieur Frédéric Otto, Directeur Général, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE;
- Monsieur Giampaolo Bernini, Directeur Général, BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD MONACO;

- Monsieur Benoît de Hulst, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE;
- Monsieur Geoffroy Linard De Guertechin, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE;
- Monsieur Michel Lusa, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A.;
- Monsieur Bernard Schaub, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A.;
- Monsieur Pierre-Marie Valenne, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.

Le Réviseur est:

DELOITTE S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

C.-I. Berge / V. Jean

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01642. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014047/1183/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

MEDIAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 50.998.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg, le 18 avril 2005

L'assemblée maintient les résolutions des assemblées générales du 12 novembre 2002 et du 18 avril 2005 mandatant aux fonctions d'administrateurs et de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2008:

- Monsieur Patrick Rochas, administrateur, demeurant professionnellement 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
 - Monsieur Philippe Slendzak, administrateur, demeurant professionnellement 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
 - Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant professionnellement 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
 - la société MAZARS, commissaire aux comptes, avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Associé

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07683. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013921/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

MERIDIENNE DE PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 102.641.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, réf. LSO-BN01804, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013902/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

RAYFLOOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 61.958.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN01116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RAYFLOOR S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(013904/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

ASTURIENNE DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 67.066.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, réf. LSO-BN01801, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2006.

Signature.

(013906/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

HANFF FRERES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.445.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, réf. LSO-BN01910, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Signature.

(013922//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

COMPAGNIE INFORMATIQUE LUXEMBOURGEOISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée.
R. C. Luxembourg B 22.282.

Entre les soussignés:

M. Zeimet Georges, montée Belle-Vue, L-5640 Mondorf-les-Bains, agissant en sa qualité d'associé de la société COMPAGNIE INFORMATIQUE LUXEMBOURGEOISE, S.à r.l. dont le capital est de 12.500,- EUR, ayant son siège social à 60, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22.282, propriétaire de 10 parts sociales d'un montant de 250,- EUR chacune,

ci-après dénommé le cédant,

d'une part,

et

M. Clement Jules, habitant 60, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, associé de la société COMPAGNIE INFORMATIQUE LUXEMBOURGEOISE, S.à r.l.,

Et

M. Hanff Pierre, habitant 19, rue Albert Schweitzer, L-8033 Strassen, associé de la société COMPAGNIE INFORMATIQUE LUXEMBOURGEOISE, S.à r.l.,

ci-après dénommé les cessionnaires,

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit:

Le cédant cède et transfère à M. Clement Jules et M. Hanff Pierre, qui acceptent, 5 parts chacun, soit un total de 10 parts de la société COMPAGNIE INFORMATIQUE LUXEMBOURGEOISE, S.à r.l. qui lui appartiennent.

La présente cession est consentie et acceptée par les parties. Elle est réalisée moyennant le prix de 384,88 EUR la part soit un montant total de 3.848,78 EUR, que le cédant reconnaît avoir reçu des cessionnaires, et dont il donne quittance.

Les cessionnaires deviennent propriétaires, à compter de ce jour, des parts sociales ci-dessus mentionnées avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.

Fait à Luxembourg, le 3 février 2006.

G. Zeimet / J. Clement / P. Hanff

Cédant / Cessionnaire / Cessionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, réf. LSO-BN01912. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013920//35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

**MULTIADVISOR SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. DG LUXMULTIMANAGER I Sicav).**

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 58.249.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 janvier 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(013931/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

NOUVELLE ETOILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 89.945.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Signature.

(013933/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

NOUVELLE ETOILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 89.945.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04496, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Signature.

(013936/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

StarPlus SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 72.359.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 janvier 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(013934/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

CIREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6950 Olingen, 5A, rue de Roodt-sur-Syre.
R. C. Luxembourg B 112.279.

L'an deux mille six, le treize janvier.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de CIREN S.A. avec siège social à L-6950 Olingen, 5A, rue de Roodt-sur-Syre inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 112.279, constituée suivant acte du notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains du 17 novembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Valdemar Nogueira Pacheco, administrateur de sociétés, demeurant à Olingen,

qui désigne comme secrétaire Madame Véronique Roeser, sans profession, demeurant à Olingen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fabrice Ciach, agent immobilier, demeurant à Evrange (France).

Le Président expose, d'abord, que:

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts;
- Modification du pouvoir de signature et modification subséquente du dernier alinéa de l'article 6 des statuts;
- Démission du commissaire aux comptes;
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
- Nomination d'un quatrième administrateur;
- Nomination d'un administrateur-délégué.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'entreprise de construction, l'activité de plafonneur-façadier, d'agent immobilier, de promoteur immobilier ainsi que d'administrateur de biens syndic.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'exploitation.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 6 des stauts comme suit:

«**Art. 6. (dernier alinéa).** Vis-à-vis de tiers, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ou à défaut, par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.»

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de la société EUROTRUST, établie et ayant son siège à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, de ses fonctions de commissaire aux comptes et lui en donne décharge.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes, la société FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté, pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer un quatrième administrateur, Monsieur José Rama Fresco, sans état, demeurant à L-2355 Luxembourg, 3, rue du Puits, pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur José Rama Fresco, susmentionné, administrateur-délégué de la société pour une durée illimitée, avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. Nogueira Pacheco, V. Roeser, F. Ciach, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 25 janvier 2006, vol. 469, fol. 95, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} février 2006.

R. Arrensdorff.

(014109/218/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

CIREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6950 Olingen, 5A, rue de Roodt-sur-Syre.

R. C. Luxembourg B 112.279.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 2 février 2006.

R. Arrensdorff.

(014110/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

FINANCIERE FORET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 111.888.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 janvier 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(013935/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

DEXIA BONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 30.659.

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société d'investissement à capital variable DEXIA BONDS (ci-après «la Société»), avec siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch. Elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30.659.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 1^{er} juin 1989, publié au Mémorial C numéro 233 du 24 août 1989.

L'assemblée débute à 15.30 heures sous la présidence de Madame Caroline Dufresne, employée privée demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Samina Lebrun, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Carole Protin, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président constate ensuite:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues dans le «Quotidien», le «Letzebuerger Journal» et le Mémorial C les 29 novembre 2005 et 15 décembre 2005.

Des lettres ont été adressées aux actionnaires nominatifs dans le respect des délais légaux.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste a été dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et elle restera, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que sur 26.612.611,24 actions en circulation,

6.076.982 actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

IV. Une première assemblée générale extraordinaire, convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 28 novembre 2005 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

V.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la règle d'écriture dans l'article 1^{er} des statuts, pour remplacer «DEXIA BONDS» par «Dexia Bonds».

2. Modification de l'article 3 des statuts (Objet), deuxième alinéa, pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002. Ce deuxième alinéa aura la teneur suivante:

«La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la partie I de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»

3. Modification de l'article 5 comme suit:

«La Société a désigné DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. (ci-après nommée «la Société de Gestion»), une société anonyme, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 37.647 et constituée en vertu de la législation du Grand-Duché de Luxembourg, comme société de gestion afin qu'elle assure au nom et pour le compte de la Société les fonctions incluses dans l'activité de gestion collective du portefeuille, conformément à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

Le conseil d'administration de la Société pourra révoquer la Société de Gestion qui continuera à exercer ses fonctions jusqu'à ce qu'une nouvelle société de gestion soit désignée par la Société. La décision de révocation doit être approuvée par une décision d'une assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société.»

4. Modification de la numérotation des articles 5 à 29 qui deviennent les articles 6 à 30.

5. Modification de l'article 6 (nouvelle numérotation) des statuts (Capital social), deuxième alinéa pour stipuler que la Société sera une Société à compartiments multiples et classes multiples. Ce deuxième alinéa aura la teneur suivante: «Chaque compartiment sera désigné par un nom générique.

En outre chaque compartiment de la SICAV peut, au choix du Conseil d'administration, être constitué d'une seule classe ou être divisé en une ou plusieurs classes d'actions dont les avoirs seront investis en commun selon la politique d'investissement spécifique du compartiment concerné; à chaque classe du compartiment seront appliquées une structure spécifique de commissions de souscription ou de rachat, une structure spécifique de frais, une politique de distribution spécifique, une politique de couverture spéciale, une devise de référence différente ou autres particularités. Chaque catégorie d'actions ainsi définie constitue une «classe.»

Le conseil d'administration peut créer à tout moment des compartiments et/ou classes supplémentaires, pourvu que les droits et obligations des actionnaires des compartiments et/ou classes existants ne soient pas modifiés par cette création»

6. Modification de l'article 6 des statuts (nouvelle numérotation) (Capital social), troisième alinéa pour stipuler que le capital minimum de la Société est d'EUR un million deux cent cinquante mille.

7. Ajout d'un 9^{ème} paragraphe à l'article 15 des statuts (nouvelle numérotation), dont la teneur est la suivante:

«Les décisions du conseil d'administration peuvent également être prises lors d'une réunion par téléphone ou par télé/vidéoconférence. Dans ce cas, les décisions régulièrement prises seront portées par après sur un procès-verbal régulier.»

8. Modification de l'article 17 des statuts (nouvelle numérotation) (Politique d'investissement et Restrictions d'investissement) pour remplacer premièrement la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002 et deuxièmement les restrictions d'investissement. L'article 17 des statuts aura la teneur suivante:

«Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et la politique d'investissement ainsi que les restrictions d'investissement tout en respectant les dispositions des articles 43 ss. de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif ainsi que les règlements émis en son application.

En particulier:

1. a) Un compartiment ne peut placer plus de 10% de ses actifs nets dans des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire d'un même émetteur.

Un compartiment ne peut investir plus de 20% de ses actifs nets dans des dépôts placés auprès de la même entité.

Le risque de contrepartie d'un compartiment dans une transaction sur instruments dérivés de gré à gré ne peut excéder 10% de ses actifs lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit visés dans le prospectus; ou 5% de ses actifs dans les autres cas;

b) la valeur totale des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire détenus par le compartiment dans les émetteurs dans lesquels il place plus de 5% de ses actifs ne peut dépasser 40% de la valeur de ses actifs. Cette limite ne s'applique pas aux dépôts auprès d'établissements financiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle, ni aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré avec ces établissements.

Nonobstant les limites individuelles fixées au point 1. a) ci-dessus, un compartiment ne peut combiner:

- des investissements dans des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire émis par un seul émetteur;

- des dépôts auprès d'une seule entité; et/ou

- des risques découlant de transactions sur instruments dérivés de gré à gré avec une seule entité;

qui soient supérieurs à 20% de ses actifs nets;

c) la limite de 10% visée au point 1. a) ci-dessus peut être portée à 35% maximum lorsque les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire sont émis ou garantis par un Etat membre de l'Union Européenne («UE»), par ses collectivités publiques territoriales, par un Etat qui ne fait pas partie de l'UE ou par des organismes internationaux à caractère public dont un ou plusieurs Etats membres de l'UE font partie;

d) la limite de 10% visée au point 1. a) ci-dessus peut être portée à 25% maximum pour certaines obligations lorsqu'elles sont émises par un établissement de crédit ayant son siège social dans un Etat membre de l'UE et soumis, en vertu d'une loi, à un contrôle public particulier visant à protéger les détenteurs de ces obligations. En particulier, les sommes provenant de l'émission de ces obligations doivent être investies, conformément à la loi, dans des actifs qui couvrent à suffisance, pendant toute la durée de validité des obligations, les engagements en découlant et qui sont affectés par privilège au remboursement du capital et au paiement des intérêts courus en cas de défaillance de l'émetteur.

Dans la mesure où un compartiment place plus de 5% de ses actifs nets dans des obligations visées ci-dessus et émises par un même émetteur, la valeur totale de ces placements ne peut pas dépasser 80% de la valeur de ses actifs;

e) les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire visés aux points 1. c) et d) ci-dessus ne sont pas pris en compte pour l'application de la limite de 40% prévue au point 1. b) ci-dessus.

Les limites prévues aux points 1. a) b) c) et d) ne peuvent être combinées et, de ce fait, les placements dans les valeurs mobilières ou les instruments du marché monétaire émis par la même entité, dans des dépôts ou dans des instruments dérivés effectués avec cette entité conformément aux points 1. a) b) c) et d) ne peuvent, en tout état de cause, dépasser au total 35% des actifs du compartiment concerné.

Les sociétés qui sont regroupées aux fins de la consolidation des comptes, au sens de la directive 83/349/CEE ou conformément aux règles comptables internationales reconnues, sont considérées comme une seule entité pour le calcul des limites prévues dans le présent point 1.

Un compartiment peut investir cumulativement jusqu'à 20% de ses actifs dans des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire d'un même groupe.

2. Par dérogation aux restrictions prévues au point 1. ci-dessus, tout compartiment est autorisé à investir, selon le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% de ses actifs dans différentes émissions de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'UE, par ses collectivités publiques territoriales, par un Etat qui ne fait pas partie de l'UE ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'UE. Si un compartiment fait usage de cette dernière possibilité, il doit détenir alors des valeurs mobilières appartenant à 6 émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission puissent excéder 30% du montant total des actifs nets.

3. Par dérogation, les compartiments dont la politique d'investissement consiste à reproduire un indice d'actions ou d'obligations (ci-après «l'Indice de Référence»), les limites prévues au point 1. ci-dessus sont portées à 20% maximum pour les placements en actions et/ou en obligations émises par une même entité, à condition que:

- la composition de l'indice soit suffisamment diversifiée;
- l'indice constitue un étalon représentatif du marché auquel il se réfère;
- l'indice fasse l'objet d'une publication appropriée.

La limite de 20% mentionnée ci-dessus est portée à 35% pour un seul émetteur s'il s'avère qu'une valeur mobilière ou un instrument du marché monétaire est largement dominant dans l'Indice de Référence. Pour ces mêmes compartiments, les restrictions prévues aux points 1. b) c) et 2. ne sont pas applicables.

4. a) Un compartiment ne peut investir plus de 10% de ses actifs nets dans des OPCVM ou autres OPC de type ouvert.

5. a) La Société ne peut acquérir des actions assorties du droit de vote et lui permettant d'exercer une influence notable sur la gestion d'un émetteur.

b) La Société s'interdit d'acquérir plus de:

- 10% d'actions sans droit de vote d'un même émetteur,
- 10% d'obligations d'un même émetteur,
- 10% d'instruments du marché monétaire d'un même émetteur,
- 25% de parts d'un même organisme de placement collectif.

Les limites prévues aux deuxième, troisième et quatrième tirets du point 5. b) ci-dessus peuvent ne pas être respectées au moment de l'acquisition si, à ce moment-là, le montant brut des obligations ou des instruments du marché monétaire, ou le montant net des titres émis ne peut être calculé.

c) Les limites prévues aux points 5. a) et b) ci-dessus ne sont pas d'application en ce qui concerne:

- les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'UE ou par ses collectivités publiques territoriales;

- les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat qui ne fait pas partie de l'UE;

- les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire émis par des organismes internationaux à caractère public dont un ou plusieurs Etats membres de l'UE font partie.

6. Tout compartiment pourra emprunter à concurrence de 10% de ses actifs nets pour autant qu'il s'agisse d'emprunts temporaires.

7. La Société ne peut ni octroyer de crédits ou se porter garant pour le compte de tiers, ni effectuer des ventes à découvert sur les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire.

8. La Société ne peut pas placer ses avoirs en immeubles ou en titres représentatifs de marchandises.

9. La Société ne peut pas acquérir des métaux précieux ni des certificats représentatifs de ceux-ci.

10. Lorsque les pourcentages maxima prévus au présent chapitre sont dépassés indépendamment de la volonté de la Société ou par suite de l'exercice de droits attachés aux titres en portefeuille, la Société doit, dans ses opérations de vente, avoir pour objectif prioritaire la régularisation de la situation en tenant compte de l'intérêt des actionnaires.»

9. Modification de l'article 21 des statuts (nouvelle numérotation) (Réviseur d'entreprises), pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002.

10. Modification de l'article 22 des statuts (nouvelle numérotation), pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002. Les alinéas 3 à 9 auront la teneur suivante:

«Tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses actions en actions d'un autre compartiment ou d'une autre classe.

La conversion se fera le jour d'évaluation, tel que défini à l'article 22 des statuts, à un taux calculé par référence à la valeur de l'actif net des actions des compartiments d'actions concernées le jour d'évaluation en question.

Le taux auquel tout ou partie des actions d'un compartiment ou classe («le compartiment ou la classe d'origine») est converti en actions de l'autre compartiment ou classe («le nouveau compartiment ou la nouvelle classe») est déterminé conformément à et au plus juste selon la formule suivante:

$$A = \frac{B \times C \times E}{D}$$

A étant le nombre d'actions du nouveau compartiment ou classe à attribuer;

B étant le nombre d'actions du compartiment ou de la classe d'origine à convertir;

C étant la valeur de l'actif net par action du compartiment ou classe d'origine utilisée le jour concerné, diminuée d'une éventuelle commission d'échange, selon ce que décidera le Conseil d'Administration;

D étant la valeur de l'actif net par action du nouveau compartiment ou classe d'actions utilisée le jour concerné, augmentée d'une éventuelle commission d'échange selon ce que décidera le Conseil d'Administration;

E étant le taux de change moyen le jour concerné entre la devise du compartiment ou classe d'actions à convertir et la devise du compartiment ou classe d'actions à attribuer.

Si les actions du compartiment ou classe d'origine sont au porteur, la conversion ne peut avoir lieu que lorsque les certificats au porteur, accompagnés des coupons non encore échus, sont parvenus à la Banque Dépositaire ou à l'Agent nommé à cet effet par la Société.

Dans les cas de conversion, une commission indiquée dans les documents de vente, pourra être prélevée.

Les fractions d'actions du nouveau compartiment ou classe résultant de la conversion pourront être attribuées.»

11. Ajout des termes «compartiments» dans le deuxième alinéa de l'article 23 des statuts, (nouvelle numérotation) dont la teneur est la suivante:

«La Société pourra suspendre la détermination de la valeur de l'actif net des actions d'un ou de plusieurs compartiments ou classes ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des actions des compartiments ou classes concernés.»

12. Modification de l'article 24 des statuts, (nouvelle numérotation) pour remplacer le terme «classe» par «compartiment». Le premier paragraphe aura la teneur suivante:

«La valeur nette des avoirs de chaque compartiment de la Société qui s'exprimera en la devise du compartiment concerné sera constituée par les avoirs de ce compartiment moins ses engagements. Pour la détermination de cet actif net, les revenus et les dépenses seront comptabilisés jusqu'au jour de règlement applicable pour les souscriptions et les rachats qui seront traités sur base de la valeur nette d'inventaire applicable. La valeur nette d'une action dépend de la classe à laquelle cette action se rattache suivant ce qui est dit au point F. La Société constitue une seule et même entité juridique; toutefois, les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment; dans les relations des actionnaires entre eux, chaque compartiment est traité comme une entité à part.»

La teneur du point A. de l'article 24 sera la suivante:

«Les avoirs de chaque compartiment de la Société comprendront, lorsqu'ils se rattachent à ce compartiment:»

La teneur du point A. g) 2) de l'article 23 sera la suivante:

«L'évaluation des valeurs admises à une cote officielle ou sur tout autre marché organisé est basée sur le cours de clôture de la valeur, daté du jour ouvrable bancaire à Luxembourg précédant le jour d'évaluation; si cette valeur est traitée sur plusieurs marchés, l'évaluation sera prise sur le marché principal de cette valeur. Si ce cours n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation que le Conseil d'Administration estimera avec prudence et bonne foi.»

La teneur du point A g) de l'article 24 sera complétée par les points suivants:

«4) Les liquidités et les instruments du marché monétaire peuvent être évalués à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus ou sur base d'amortissement linéaire.

5) Tous les autres avoirs seront évalués par les administrateurs sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée de bonne foi et selon des principes et procédures généralement admis.

Le Conseil d'Administration, à son entière discrétion, pourra permettre l'utilisation de toute autre méthode d'évaluation généralement admise s'il considère que cette évaluation reflète mieux la valeur probable de réalisation d'un avoir détenu par la SICAV.

Les avoirs non exprimés dans la devise du compartiment seront convertis en cette devise au taux de change du jour de bourse servant de référence pour le calcul de la valeur nette d'inventaire.

La teneur du point B. de l'article 24 sera la suivante:

«B. Les engagements de chaque compartiment de la Société sont censés comprendre, lorsqu'ils se rattachent à ce compartiment:»

Un nouveau point C sera ajouté:

«Les avoirs nets de la Société signifient les avoirs de la Société tels que définis ci-dessus moins les engagements tels que définis ci-dessus, le jour d'évaluation au cours duquel la valeur nette d'inventaire des actions est déterminée. Le capital de la Société sera à tout moment égal aux avoirs nets de la Société. Les avoirs nets de la Société sont égaux à l'ensemble des avoirs nets de tous les compartiments, la consolidation étant faite en euros.

Le point C de l'article 24 sera renommé point D. et sera modifié comme suit:

«D. Il sera établi pour chaque compartiment une masse d'avoirs communs de la manière suivante

a) le produit de l'émission des actions d'un compartiment sera attribué dans les livres de la Société à la masse d'avoirs établie pour ce compartiment, et les avoirs, engagements, revenus et dépenses relatifs à ce compartiment seront attribués à la masse d'avoirs de ce compartiment suivant les dispositions de cet article;

b) les avoirs qui dérivent d'autres avoirs seront dans les livres de la Société attribués à la même masse d'avoirs que les avoirs dont ils dérivent. En cas de plus-value ou de moins-value d'un actif, l'accroissement ou la diminution de valeur de cet avoir sera alloué à la masse d'avoirs du compartiment auquel cet avoir est attribuable;

c) tous les engagements de la Société qui pourront être attribués à un compartiment particulier seront imputés à la masse d'avoirs de ce compartiment;

d) les avoirs, engagements, charges et frais qui ne sont pas attribuables à un compartiment particulier seront imputés aux différents compartiments à parts égales ou, pour autant que les montants en cause le justifient, au prorata de leurs actifs nets respectifs;

e) à la suite du paiement de dividendes aux propriétaires d'actions d'un quelconque compartiment, la valeur nette de ce compartiment sera réduite du montant de ces dividendes.

Les points D et E de l'article 24 seront renommés respectivement en point E et en point F.

Modification du point E. d) et F. des statuts pour remplacer le terme «classe» par «compartiment».

13. Modification de l'article 27 des statuts (nouvelle numérotation) (Affectation des résultats), pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002. La deuxième phrase du premier paragraphe aura la teneur suivante:

«L'actif net de la Société pourra être distribué dans les limites de l'article 23 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»

Dans la première phrase du deuxième paragraphe le terme «classe» sera remplacé par «compartiment».

14. Modification de l'article 29 des statuts (nouvelle numérotation) (Dissolution, liquidation), pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002 et pour remplacer le terme «classe» par «compartiment».

15. Modification de l'article 31 des statuts (nouvelle numérotation) (Dispositions générales), pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002.

16. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la règle d'écriture dans l'article 1^{er} des statuts, en y remplaçant DEXIA BONDS par DEXIA Bonds.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 3 des statuts (Objet) en y remplaçant la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002. Ce deuxième alinéa aura la teneur suivante:

«La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la partie I de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La Société a désigné DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. (ci-après nommée «la Société de Gestion»), une société anonyme, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 37.647 et constituée en vertu de la législation du Grand-Duché de Luxembourg, comme société de gestion afin qu'elle assure au nom et pour le compte de la Société les fonctions incluses dans l'activité de gestion collective du portefeuille, conformément à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

Le conseil d'administration de la Société pourra révoquer la Société de Gestion qui continuera à exercer ses fonctions jusqu'à ce qu'une nouvelle société de gestion soit désignée par la Société. La décision de révocation doit être approuvée par une décision d'une assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier la numérotation des articles 5 à 29 qui deviennent les articles 6 à 30.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 6 (nouvelle numérotation) des statuts en y stipulant que la Société sera une Société à compartiments multiples et classes multiples. Ce deuxième alinéa aura la teneur suivante:

«Chaque compartiment sera désigné par un nom générique.

En outre chaque compartiment de la SICAV peut, au choix du Conseil d'administration, être constitué d'une seule classe ou être divisé en une ou plusieurs classes d'actions dont les avoirs seront investis en commun selon la politique d'investissement spécifique du compartiment concerné; à chaque classe du compartiment seront appliquées une structure spécifique de commissions de souscription ou de rachat, une structure spécifique de frais, une politique de distribution spécifique, une politique de couverture spéciale, une devise de référence différente ou autres particularités. Chaque catégorie d'actions ainsi définie constitue une «classe».

Le conseil d'administration peut créer à tout moment des compartiments et/ou classes supplémentaires, pourvu que le droit set obligations des actionnaires des compartiments et/ou classes existants ne soient pas modifiés par cette création.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le troisième alinéa de l'article 6 des statuts (nouvelle numérotation) en y stipulant que le capital minimum de la Société est d'EUR un million deux cent cinquante mille.

Septième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un 9^{ème} paragraphe à l'article 15 des statuts (nouvelle numérotation), ayant la teneur suivante:

«Les décisions du conseil d'administration peuvent également être prises lors d'une réunion par téléphone ou par télé/vidéoconférence. Dans ce cas, les décisions régulièrement prises seront portées par après sur un procès-verbal régulier.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts (nouvelle numérotation) en y remplaçant premièrement la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002 et deuxièmement les restrictions d'investissement. L'article 17 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et la politique d'investissement ainsi que les restrictions d'investissement tout en respectant les dispositions des articles 43 ss. de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif ainsi que les règlements émis en son application.

En particulier:

1. a) Un compartiment ne peut placer plus de 10% de ses actifs nets dans des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire d'un même émetteur.

Un compartiment ne peut investir plus de 20% de ses actifs nets dans des dépôts placés auprès de la même entité.

Le risque de contrepartie d'un compartiment dans une transaction sur instruments dérivés de gré à gré ne peut excéder 10% de ses actifs lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit visés dans le prospectus; ou 5% de ses actifs dans les autres cas;

c) la valeur totale des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire détenus par le compartiment dans les émetteurs dans lesquels il place plus de 5% de ses actifs ne peut dépasser 40% de la valeur de ses actifs. Cette limite ne s'applique pas aux dépôts auprès d'établissements financiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle, ni aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré avec ces établissements.

Nonobstant les limites individuelles fixées au point 1. a) ci-dessus, un compartiment ne peut combiner:

- des investissements dans des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire émis par un seul émetteur;

- des dépôts auprès d'une seule entité; et/ou

- des risques découlant de transactions sur instruments dérivés de gré à gré avec une seule entité;

qui soient supérieurs à 20% de ses actifs nets.

c) la limite de 10% visée au point 1. a) ci-dessus peut être portée à 35% maximum lorsque les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire sont émis ou garantis par un Etat membre de l'Union Européenne («UE»), par ses collectivités publiques territoriales, par un Etat qui ne fait pas partie de l'UE ou par des organismes internationaux à caractère public dont un ou plusieurs Etats membres de l'UE font partie.

d) la limite de 10% visée au point 1. a) ci-dessus peut être portée à 25% maximum pour certaines obligations lorsqu'elles sont émises par un établissement de crédit ayant son siège social dans un Etat membre de l'UE et soumis, en vertu d'une loi, à un contrôle public particulier visant à protéger les détenteurs de ces obligations. En particulier, les sommes provenant de l'émission de ces obligations doivent être investies, conformément à la loi, dans des actifs qui couvrent à suffisance, pendant toute la durée de validité des obligations, les engagements en découlant et qui sont affectés par privilège au remboursement du capital et au paiement des intérêts courus en cas de défaillance de l'émetteur.

Dans la mesure où un compartiment place plus de 5% de ses actifs nets dans des obligations visées ci-dessus et émises par un même émetteur, la valeur totale de ces placements ne peut pas dépasser 80% de la valeur de ses actifs.

e) les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire visés aux points 1. c) et d) ci-dessus ne sont pas pris en compte pour l'application de la limite de 40% prévue au point 1. b) ci-dessus.

Les limites prévues aux points 1. a) b) c) et d) ne peuvent être combinées et, de ce fait, les placements dans les valeurs mobilières ou les instruments du marché monétaire émis par la même entité, dans des dépôts ou dans des instruments dérivés effectués avec cette entité conformément aux points 1. a) b) c) t d) ne peuvent, en tout état de cause, dépasser au total 35% des actifs du compartiment concerné.

Les sociétés qui sont regroupées aux fins de la consolidation des comptes, au sens de la directive 83/349/CEE ou conformément aux règles comptables internationales reconnues, sont considérées comme une seule entité pour le calcul des limites prévues dans le présent point 1.

Un compartiment peut investir cumulativement jusqu'à 20% de ses actifs dans des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire d'un même groupe.

2. Par dérogation aux restrictions prévues au point 1. ci-dessus, tout compartiment est autorisé à investir, selon le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% de ses actifs dans différentes émissions de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'UE, par ses collectivités publiques territoriales, par un Etat qui ne fait pas partie de l'UE ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'UE. Si un compartiment fait usage de cette dernière possibilité, il doit détenir alors des valeurs mobilières appartenant à 6 émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission puissent excéder 30% du montant total des actifs nets.

3. Par dérogation, les compartiments dont la politique d'investissement consiste à reproduire un indice d'actions ou d'obligations (ci-après «l'Indice de Référence»), les limites prévues au point 1. ci-dessus sont portées à 20% maximum pour les placements en actions et/ou en obligations émises par une même entité, à condition que:

- la composition de l'indice soit suffisamment diversifiée;
- l'indice constitue un étalon représentatif du marché auquel il se réfère;
- l'indice fasse l'objet d'une publication appropriée.

La limite de 20% mentionnée ci-dessus est portée à 35% pour un seul émetteur s'il s'avère qu'une valeur mobilière ou un instrument du marché monétaire est largement dominant dans l'Indice de Référence. Pour ces mêmes compartiments, les restrictions prévues aux points 1. b) c) et 2. ne sont pas applicables.

4. a) Un compartiment ne peut investir plus de 10% de ses actifs nets dans des OPCVM ou autres OPC de type ouvert.

5. a) La Société ne peut acquérir des actions assorties du droit de vote et lui permettant d'exercer une influence notable sur la gestion d'un émetteur.

b) La Société s'interdit d'acquérir plus de:

- 10% d'actions sans droit de vote d'un même émetteur,
- 10% d'obligations d'un même émetteur,
- 10% d'instruments du marché monétaire d'un même émetteur,
- 25% de parts d'un même organisme de placement collectif.

Les limites prévues aux deuxième, troisième et quatrième tirets du point 5. b) ci-dessus peuvent ne pas être respectées au moment de l'acquisition si, à ce moment-là, le montant brut des obligations ou des instruments du marché monétaire, ou le montant net des titres émis ne peut être calculé.

c) Les limites prévues aux points 5. a) et b) ci-dessus ne sont pas d'application en ce qui concerne:

- les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'UE ou par ses collectivités publiques territoriales;
- les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat qui ne fait pas partie de l'UE;
- les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire émis par des organismes internationaux à caractère public dont un ou plusieurs Etats membres de l'UE font partie.

6. Tout compartiment pourra emprunter à concurrence de 10% de ses actifs nets pour autant qu'il s'agisse d'emprunts temporaires.

7. La Société ne peut ni octroyer de crédits ou se porter garant pour le compte de tiers, ni effectuer des ventes à découvert sur les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire.

8. La Société ne peut pas placer ses avoirs en immeubles ou en titres représentatifs de marchandises.

9. La Société ne peut pas acquérir des métaux précieux ni des certificats représentatifs de ceux-ci.

10. Lorsque les pourcentages maxima prévus au présent chapitre sont dépassés indépendamment de la volonté de la Société ou par suite de l'exercice de droits attachés aux titres en portefeuille, la Société doit, dans ses opérations de vente, avoir pour objectif prioritaire la régularisation de la situation en tenant compte de l'intérêt des actionnaires.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts (nouvelle numérotation) en y remplaçant la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002.

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 22 des statuts (nouvelle numérotation), en y remplaçant la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002. Les alinéas 3 à 9 auront désormais la teneur suivante:

«Tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses actions en actions d'un autre compartiment ou d'une autre classe.

La conversion se fera le jour d'évaluation, tel que défini à l'article 22 des statuts, à un taux calculé par référence à la valeur de l'actif net des actions des compartiments d'actions concernées le jour d'évaluation en question.

Le taux auquel tout ou partie des actions d'un compartiment ou classe («le compartiment ou la classe d'origine») est converti en actions de l'autre compartiment ou classe («le nouveau compartiment ou la nouvelle classe») est déterminé conformément à et au plus juste selon la formule suivante:

$$A = \frac{B \times C \times E}{D}$$

A étant le nombre d'actions du nouveau compartiment ou classe à attribuer;

B étant le nombre d'actions du compartiment ou de la classe d'origine à convertir;

C étant la valeur de l'actif net par action du compartiment ou classe d'origine utilisée le jour concerné, diminuée d'une éventuelle commission d'échange, selon ce que décidera le Conseil d'Administration;

D étant la valeur de l'actif net par action du nouveau compartiment ou classe d'actions utilisée le jour concerné, augmentée d'une éventuelle commission d'échange selon ce que décidera le Conseil d'Administration;

E étant le taux de change moyen le jour concerné entre la devise du compartiment ou classe d'actions à convertir et la devise du compartiment ou classe d'actions à attribuer.

Si les actions du compartiment ou classe d'origine sont au porteur, la conversion ne peut avoir lieu que lorsque les certificats au porteur, accompagnés des coupons non encore échus, sont parvenus à la Banque Dépositaire ou à l'Agent nommé à cet effet par la Société.

Dans les cas de conversion, une commission indiquée dans les documents de vente, pourra être prélevée.

Les fractions d'actions du nouveau compartiment ou classe résultant de la conversion pourront être attribuées.»

Onzième résolution

L'assemblée décide d'ajouter les termes «compartiments» dans le deuxième alinéa de l'article 23 des statuts, (nouvelle numérotation) dont la teneur est la suivante:

«La Société pourra suspendre la détermination de la valeur de l'actif net des actions d'un ou de plusieurs compartiments ou classes ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des actions des compartiments ou classes concernés.»

Douzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 24 des statuts, (nouvelle numérotation) en y remplaçant le terme «classe» par «compartiment». Le premier paragraphe aura la teneur suivante:

«La valeur nette des avoirs de chaque compartiment de la Société qui s'exprimera en la devise du compartiment concerné sera constituée par les avoirs de ce compartiment moins ses engagements. Pour la détermination de cet actif net, les revenus et les dépenses seront comptabilisés jusqu'au jour de règlement applicable pour les souscriptions et les rachats qui seront traités sur base de la valeur nette d'inventaire applicable. La valeur nette d'une action dépend de la classe à laquelle cette action se rattache suivant ce qui est dit au point F. La Société constitue une seule et même entité juridique; toutefois, les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment; dans les relations des actionnaires entre eux, chaque compartiment est traité comme une entité à part.»

La teneur du point A. de l'article 24 sera la suivante:

«Les avoirs de chaque compartiment de la Société comprendront, lorsqu'ils se rattachent à ce compartiment:»

La teneur du point A. g) 2) de l'article 23 sera la suivante:

«L'évaluation des valeurs admises à une cote officielle ou sur tout autre marché organisé est basée sur le cours de clôture de la valeur, daté du jour ouvrable bancaire à Luxembourg précédant le jour d'évaluation; si cette valeur est traitée sur plusieurs marchés, l'évaluation sera prise sur le marché principal de cette valeur. Si ce cours n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation que le Conseil d'Administration estimera avec prudence et bonne foi.»

La teneur du point A g) de l'article 24 sera complétée par les points suivants:

«4) Les liquidités et les instruments du marché monétaire peuvent être évalués à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus ou sur base d'amortissement linéaire.

5) Tous les autres avoirs seront évalués par les administrateurs sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée de bonne foi et selon des principes et procédures généralement admis.

Le Conseil d'Administration, à son entière discrétion, pourra permettre l'utilisation de toute autre méthode d'évaluation généralement admise s'il considère que cette évaluation reflète mieux la valeur probable de réalisation d'un avoir détenu par la SICAV.

Les avoirs non exprimés dans la devise du compartiment seront convertis en cette devise au taux de change du jour de bourse servant de référence pour le calcul de la valeur nette d'inventaire.

La teneur du point B. de l'article 24 sera la suivante:

«B. Les engagements de chaque compartiment de la Société sont censés comprendre, lorsqu'ils se rattachent à ce compartiment:»

Un nouveau point C sera ajouté:

«Les avoirs nets de la Société signifient les avoirs de la Société tels que définis ci-dessus moins les engagements tels que définis ci-dessus, le jour d'évaluation au cours duquel la valeur nette d'inventaire des actions est déterminée. Le capital de la Société sera à tout moment égal aux avoirs nets de la Société. Les avoirs nets de la Société sont égaux à l'ensemble des avoirs nets de tous les compartiments, la consolidation étant faite en euros.

Le point C de l'article 24 sera renommé point D. et sera modifié comme suit:

«D. Il sera établi pour chaque compartiment une masse d'avoirs communs de la manière suivante:

a) le produit de l'émission des actions d'un compartiment sera attribué dans les livres de la Société à la masse d'avoirs établie pour ce compartiment, et les avoirs, engagements, revenus et dépenses relatifs à ce compartiment seront attribués à la masse d'avoirs de ce compartiment suivant les dispositions de cet article;

b) les avoirs qui dérivent d'autres avoirs seront dans les livres de la Société attribués à la même masse d'avoirs que les avoirs dont ils dérivent. En cas de plus-value ou de moins-value d'un actif, l'accroissement ou la diminution de valeur de cet avoir sera alloué à la masse d'avoirs du compartiment auquel cet avoir est attribuable;

c) tous les engagements de la Société qui pourront être attribués à un compartiment particulier seront imputés à la masse d'avoirs de ce compartiment;

d) les avoirs, engagements, charges et frais qui ne sont pas attribuables à un compartiment particulier seront imputés aux différents compartiments à parts égales ou, pour autant que les montants en cause le justifient, au prorata de leurs actifs nets respectifs;

e) à la suite du paiement de dividendes aux propriétaires d'actions d'un quelconque compartiment, la valeur nette de ce compartiment sera réduite du montant de ces dividendes.

Les points D et E de l'article 24 seront renommés respectivement en point E et en point F.

Le point E. d) et F. des statuts sera modifié en y remplaçant le terme «classe» par «compartiment».

Treizième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 27 des statuts (nouvelle numérotation) en y remplaçant la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002. La deuxième phrase du premier paragraphe aura la teneur suivante:

«L'actif net de la Société pourra être distribué dans les limites de l'article 23 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»

Dans la première phrase du deuxième paragraphe le terme «classe» sera remplacé par «compartiment».

Quatorzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 29 des statuts (nouvelle numérotation) en y remplaçant la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002 et en y remplaçant le terme «classe» par «compartiment».

Quinzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 31 des statuts (nouvelle numérotation) en y remplaçant la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Dufresne, S. Lebrun, C. Protin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 janvier 2006, vol. 434, fol. 99, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} février 2006

H. Hellinckx.

(016278/242/500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

DEXIA BONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 30.659.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 février 2006.

H. Hellinckx.

(016279/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

DUFENERGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 93.965.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, réf. LSO-BN01811, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

Signature.

(013939/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

PRODIMMO INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 84.410.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01255, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

P. Rochas

Administrateur

(013958/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

ITXC IP HOLDINGS 2, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 100.678.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01677, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

Pour ITXC IP HOLDINGS 2

MERCURIA SERVICES S.A.

Mandataire

Signature

(013992/1005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

MURUS LETZEBUERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7420 Cruchten, 10, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 75.293.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, réf. LSO-BN01915, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013947//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

MURUS LETZEBUERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7420 Cruchten, 10, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 75.293.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, réf. LSO-BN01916, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013942//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

MEDIAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 50.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07680, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(013962/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

ROBINIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 47.579.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00499, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

Signature.

(013983/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

KSB FINANZ S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Echternach.
H. R. Luxemburg B 67.916.

Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 10. November 2004 in Echternach

Die Versammlung ist um 9.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Heiko Boes, Gusterath, eröffnet worden.

Der Vorsitzende bestimmt zum Beisitzer Herrn Diethard Kolla, und zum Schriftführer Herrn Markus Schneider.

Die Vorgenannten stimmen zu.

Der Vorsitzende stellt fest, daß aus der Präsenzliste hervorgeht, daß alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und mit 159.204 Aktien das gesamte Gesellschaftskapital von EUR 81.393.045,- repräsentieren. Der Vorsitzende stellt weiterhin fest, daß die Generalversammlung rechtmäßig gebildet ist und über alle Punkte der Tagesordnung rechtmäßig beschließen kann. Die Präsenzliste wird dem Protokoll der Versammlung beigelegt.

Der Präsident bittet den Sekretär, die Tagesordnung zu verlesen, die folgenden Punkt enthält.

- Satzungsgemäße Neuwahl des Verwaltungsrates.

Die Generalversammlung stimmt der Tagesordnung zu.

- Die Laufzeit der Mandate der Mitglieder des Verwaltungsrates enden mit dieser Sitzung. Herr Bouvet steht zu einer Neuwahl nicht zur Verfügung. Die Generalversammlung nimmt das Ausscheiden zur Kenntnis. Die Generalversammlung wählt einstimmig folgende Herren in den Verwaltungsrat, deren Mandate mit der Generalversammlung 2010 (die über den Jahresabschluß 2009 beschließt) enden:

Dr. Wolfgang Schmitt, Bad Dürkheim;

Josef Gerstner, Neckargemünd;
Dr. Alois Wittmann, Frankenthal.

Herr Dr. Schmitt wird einstimmig als Vorsitzender des Verwaltungsrates bestätigt.

Da keine weiteren Punkte zur Diskussion standen und keiner der Aktionäre sich zu Wort gemeldet hat, wird die Versammlung nach Verlesung und Unterzeichnung dieses Protokolls um 10.00 Uhr beendet.

Boes / Kolla / Schneider
Der Vorsitzende / Der Beisitzer / Der Schriftführer

H. Beck
Notaire

Enregistré à Diekirch, le 2 décembre 2005, réf. DSO-BL00005. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(013965/201/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

ESSONNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 49.104.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN00896, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

Signature.

(013979/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

ESSONNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 49.104.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN00897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

Signature.

(013981/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

PROTEIN SYSTEM, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 63.331.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2006, réf. LSO-BM06263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2006.

Signature.

(013985/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

S.O.G.A.R., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 77.336.

Certificat de cession

Par la présente, je soussigné Amodeo Domenico, demeurant à L-1326 Bonnevoie, 21, rue Auguste Charles, cède par la présente les 50 parts de la S.à r.l. S.O.G.A.R. à Monsieur Olsommer Rémy demeurant à Dudelange, 2, rue de la Brasserie. Et ceci à la date d'aujourd'hui.

Le soussigné Amodeo Domenico démissionne avec effet immédiat de son poste de gérant administratif.

Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2004.

D. Amodeo / R. Olsommer.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05626. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014057/239/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

41885

GRAMIRO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 92.435.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08236, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2006.

Signature.

(013988/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

GRAMIRO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 92.435.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08239, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2006.

Signature.

(013987/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

FORAGE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 68.772.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 18 juillet 2005 à 11.30 heures à Luxembourg

Résolution

- L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs, Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et COSAFIN S.A. pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de HRT REVISION, S.à r.l., Luxembourg pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Extrait sincère et conforme

FORAGE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01662. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013980/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

PROPERTY TRUST MOOSBURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 110.661.

EXTRAIT

La société a pris acte de la démission de M. Charles Hunter comme administrateur de la société avec effet au 24 janvier 2006.

Les administrateurs de la société sont désormais:

- M. Richard Ray,
- M. Hitesh Patel,
- M. Michael Kidd.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROPERTY TRUST MOOSBURG, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013989/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

GAP-META4 PARTNERS, L.L.C. AND COMPANY S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 57.718.

 —
DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the thirtieth day of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Pieter Theunissen, lawyer, professionally residing in Luxembourg, acting in the name and on behalf of GAP-META4 PARTNERS, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware in the United States of America and having its registered office at c/o National Corporate Research Ltd., 9 East Lockerman Street, Dover, Delaware, U.S.A. (hereafter GAP),

by virtue of a proxy with full power of substitution given in Greenwich, Connecticut, on 15 November 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that GAP-META4 PARTNERS, L.L.C. AND COMPANY S.C.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of notary Jacques Delvaux, residing in Esch-sur-Alzette, on 23 December 1996, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 57.718 (the Company);

- that the capital of the Company is set at USD 1,585,640 (one million five hundred eighty-five thousand six hundred forty United States Dollars) consisting of 1,570 (one thousand five hundred seventy) participating management shares (actions de commandité) of a par value of USD 10 (ten United States Dollars) each and of 156,994 (one hundred fifty-six thousand nine hundred ninety-four) ordinary shares (actions de commanditaire) of a par value of USD 10 (ten United States Dollars) each fully paid up;

- that GAP is the sole shareholder of the Company and has decided to dissolve the Company with immediate effect;

- that GAP, in its capacity as liquidator of the Company declares that all the Company's known liabilities have been settled respectively that the creditors of the Company have agreed to the assumption of such liabilities by GAP;

- that GAP, in its capacity as sole owner of all the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all the liabilities of the Company even if hidden and unknown at the present time;

- that the Company be and hereby is liquidated and which liquidation is deemed closed;

- that full discharge is granted to the general partner of the Company for the exercise of its mandate;

- that the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at the Company's registered office.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trentième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M^e Pieter Theunissen, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg agissant au nom et pour compte de GAP-META4 PARTNERS, L.L.C., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois de l'Etat du Delaware aux Etats-Unis avec siège social à c/o National Corporate Research Ltd., 9 East Lockerman Street, Dover Delaware, USA (ci-après GAP),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Greenwich, Connecticut, le 15 novembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par la comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement et du timbre.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter:

- que GAP-META4 PARTNERS, L.L.C. AND COMPANY S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, a été constituée suivant acte du notaire Jacques Delvaux résidence à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 1996, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.718 (ci-après la «Société»);

- que le capital social de la Société s'élève à USD 1.585.640 (un million cinq cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante dollars des Etats-Unis) consistant en 1.570 (mille cinq cent soixante-dix) actions de commandité d'une valeur nominale de USD 10 (dix dollars des Etats-Unis) chacune et de 156.994 (cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-quatorze) actions de commanditaire d'une valeur nominale de USD 10 (dix dollars des Etats-Unis), chacune entièrement libérée;

- que GAP est le seul actionnaire de la Société et a décidé de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- que GAP, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif connu de la Société est réglé respectivement que les créanciers de la Société ont accepté le transfert du passif à GAP;
- que GAP, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare avoir transféré tous les actifs de la Société à son profit et assumer le paiement de tout le passif de la Société même inconnu à présent;
- que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est à considérer comme clôturée;
- que décharge pleine et entière est accordée au commandité pour l'exercice de son mandats;
- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la Société.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Theunissen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 janvier 2006, vol. 434, fol. 92, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(015598/242/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

MONCREST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 112.424.

In the year two thousand and five, on the twenty-first of December.

Before Us, Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-Bains.

There appeared:

- IPOLIS COMMERCIAL LTD, having its registered office in Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Daniel Reding, accountant, with professional address at Bertrange, with full power to act in his name on his behalf;

- UISSAN INVEST S.A., having its registered office in Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Daniel Reding, accountant, with professional address at Bertrange, with full power to act in his name on his behalf;

by virtue of two proxies given in London, on the 15th December 2005, said proxies after signature ne varietur by the proxyholders and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole shareholders of MONCREST, S.à r.l., with its registered office in L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, incorporated pursuant to a deed of Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-Bains, on the 22nd of November 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, have required the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to change the par value of the shares and give them no designation.

Second resolution

The shareholders resolve to increase the capital of the company from twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) to twelve thousand six hundred ninety Euro (12,690.- EUR).

The shares have been fully paid up in cash as follows:

- by IPOLIS COMMERCIAL LTD, prenamed, for one hundred Euro (100.- EUR), and

- by UISSAN INVEST S.A., prenamed, for ninety Euro (90.- EUR), so that the total sum of one hundred and ninety Euro (190.- EUR) is at the disposal of the company as has been proved to the undersigned notary.

The shares has been subscribed as follows:

- IPOLIS COMMERCIAL LTD, prenamed, sixty-two shares	62
- UISSAN INVEST S.A., prenamed, sixty-three shares	63

Third resolution

The shareholders fix the par value of the share at thirty Euro (30.- EUR).

Forth resolution

As a result of the foregoing resolutions, article 5 of the Articles of Incorporation of the company shall henceforth read as follows:

«**Art. 5.** The Company's capital is set at twelve thousand six hundred ninety (12,690.-) Euro, represented by four hundred twenty-three (423) shares of a par value of thirty Euro (30.- EUR) each.»

UISSAN INVEST S.A., prenamed, owner of two hundred and thirteen (213) shares of the MONCREST, S.à r.l., declares selling ninety-eight (98) shares of the company to IPOLIS COMMERCIAL LTD,

for the price of two thousand nine hundred and forty Euro (2,940.- EUR).

The transferee will become owner of the sold shares and he will have all rights of their incomes and benefits from this day on.

The transferee will be subrogated in all rights and obligations attached at the sold shares.

The price of the present transfers had been paid up to the assigner before the present deed and not in the presence of the undersigned notary, whereof receipt.

Finally, the shareholders take the following resolution:

They give their agreement about the preceding transfer.

As a result of the foregoing transfer the corporate capital is attributed as follows:

- IPOLIS COMMERCIAL LTD, prenamed, three hundred and eight shares	308
- UISSAN INVEST S.A., prenamed, one hundred and fifteen shares	115
Total: four hundred and twenty-three shares	423

In witness whereof, the undersigned notary, who understands and speaks English, declares that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French version. In case of divergences between the French and the English version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Bertrange.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

- IPOLIS COMMERCIAL LTD, avec siège social à Road Town Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Daniel Reding, expert-comptable, demeurant professionnellement à Bertrange,
 - UISSAN INVEST S.A., avec siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Daniel Reding, expert-comptable, demeurant professionnellement à Bertrange,
 en vertu de deux procurations données à Londres, le 15 décembre 2005, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront annexées à la présente minute avec laquelle elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Seuls associés de la société MONCREST, S.à r.l., avec siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, constituée suivant acte du notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains du 22 novembre 2005, non encore publié au susdit Mémorial C,

ont requis le notaire de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la valeur nominale des parts sociales et leur donnent aucune désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la société à raison de cent quatre-vingt-dix euros (190,- EUR) pour le porter de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à douze mille six cent quatre-vingt-dix euros (12.690,- EUR), entièrement libérées par des versements en espèces, comme suit:

- par IPOLIS COMMERCIAL LTD, susdite, pour cent euros (100,- EUR),
 et
 - par UISSAN INVEST S.A., susdite, quatre-vingt-dix euros (90,- EUR), de sorte que la somme de cent quatre-vingt-dix euros (190,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Les parts sociales avaient été souscrites comme suit:

- IPOLIS COMMERCIAL LTD, susdite, soixante-deux parts sociales	62
- UISSAN INVEST S.A., susdite, soixante-trois parts sociales	63

Troisième résolution

Les associés fixent la valeur nominale des parts sociales à trente euros (30,- EUR).

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille six cent quatre-vingt-dix euros (12.690,- EUR), divisé en quatre cent vingt-trois (423) parts sociales de trente euros (30,- EUR) chacune.»

UISSAN INVEST S.A., susdite, propriétaire de deux cent treize (213) parts sociales de MONCREST, S.à r.l., déclare par les présentes céder quatre-vingt-dix-huit (98) parts sociales de la société à IPOLIS COMMERCIAL LTD, pour le prix de deux mille neuf cent quarante euros (2.940,- EUR).

La cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et elle aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

La cessionnaire sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix de cession a été payé par la cessionnaire à la cédante avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Finalement, les associés prennent la résolution suivante:

Ils donnent leur agrément en ce qui concerne la susdite cession de parts.

Suite à la cession de parts susdite, le capital de la société se répartit comme suit:

- IPOLIS COMMERCIAL LTD, susdite, trois cent huit parts sociales	308
- UISSAN INVEST S.A., susdite, cent quinze parts sociales	115
Total: quatre cent vingt-trois parts sociales	423

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Bertrange.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Reding, R. Arrensdoeff.

Enregistré à Remich, le 3 janvier 2006, vol. 469, fol. 87, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 17 janvier 2006.

R. Arrensdoeff.

(014111/218/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

MONCREST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 112.424.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 17 janvier 2006.

R. Arrensdoeff.

(014113/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

NEW VCST LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500,-.

Registered office: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R. C. Luxembourg B 103.023.

In the year two thousand and five, on the ninth of December.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appeared:

FP VULCAN HOLDINGS, a company incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, and having its registered address at 87, Mary Street, KY, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the trade and companies' register in George Town, under registration number WK 138799,

here represented by Mr Benoît Duvieusart, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Grand Cayman, on 7 December 2005.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of NEW VCST LUXEMBOURG, a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under Section B, number 103.023, incorporated pursuant to a deed of the Notary Henri Hellinckx, residing in Mersch, on 13 September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 19 November 2004, number 1182. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the Notary Henri Hellinckx, on 29 September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 16 December 2004, number 1291 (hereafter the «Company»).

The appearing party representing the entire share capital, the sole member may validly deliberate on all items of the following agenda:

Agenda:

1. Decision to be taken about the dissolution of the Company.
2. Appointment of a liquidator and determination of his powers.

The sole member took the following resolutions:

41890

First resolution

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the sole member decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution and in accordance with Article 20 of the articles of association of the Company, the sole member decides to appoint as liquidator NEW SubVCST LUXEMBOURG III, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 111.586.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended.

The liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole member in cash or in kind to his willingness.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to nine hundred Euro.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Senningerberg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

FP VULCAN HOLDINGS, une société constituée selon les lois du Luxembourg et ayant son siège social à 87, Mary Street, KY, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de George Town, sous le numéro WK 138799,

ici représentée par Monsieur Benoît Duvieusart, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Grand Cayman, en date du 7 décembre 2005.

La procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de NEW VCST LUXEMBOURG, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 103.023, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx, résidant à Mersch, en date du 13 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 novembre 2004, numéro 1182. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Maître Henri Hellinckx, en date du 14 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 décembre 2004, numéro 1291 (ci-après la «Société»).

Le comparant représentant l'entière du capital social, l'associé unique peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour qui suit:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède et conformément à l'article 20 des statuts de la Société, l'associé unique décide de nommer comme liquidateur NEW SubVCST LUXEMBOURG III, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, immatriculée au

registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.586, mettant ainsi fin aux mandats des gérants de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'actionnaire unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Duvieusart, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 60, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 janvier 2006.

P. Bettingen.

(014278/202/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

QUEBECOR WORLD EUROPEAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 70.986.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01350, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Signature.

(013990/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

MINDY HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 85.791.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MINDY HOLDING S.A. (en liquidation) tenue à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, en date du 2 janvier 2006 que:

- L'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et a constaté que la société avait cessé d'exister.

- Les livres et documents de la société seront déposés et conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: c/o CITADEL ADMINISTRATION S.A., 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

- Les créances non réclamées des créiteurs ou des actionnaires de la société seront déposées et conservées à la Caisse des Consignations.

Pour extrait conforme

S. W. Baker

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07263. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014093/4642/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

QUEBECOR WORLD INC., SUCCURSALE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Zithe.
R. C. Luxembourg B 74.570.

Le bilan de la succursale au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01352, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Signature.

(013991/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 42.230.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 6 février 2006

- L'adresse professionnelle des Administrateurs, à savoir, Madame Servane Paoloni et Messieurs Pascal De Graeve et René Peiffer est changée du 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg et celle du Commissaire aux Comptes, Monsieur Jean Bernard Zeimet, est changée du 51-53, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01292. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013995/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

PARTNERS ENCHERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.
R. C. Luxembourg B 100.582.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier de Monsieur Claude Pauly, avocat, demeurant à L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier du 26 janvier 2006 qu'il a démissionné avec effet immédiat de son poste d'administrateur au sein de la S.A. PARTNERS ENCHERES, établie et ayant son siège social à L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.582.

Il résulte d'un courrier de Monsieur Yves Kasel, avocat, demeurant à L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier du 26 janvier 2006 qu'il a démissionné avec effet immédiat de son poste d'administrateur au sein de la S.A. PARTNERS ENCHERES, établie et ayant son siège social à L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.582.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Les administrateurs démissionnaires

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01246. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014002//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

INTERNATIONAL ASSETS FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.050.000,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 112.325.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 30 décembre 2005 que la société ANALYTICAL BIO-VENTURES S.C.A., établie et ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du Commerce du Luxembourg, sous le numéro B 89.265,

actionnaire de 100% du capital social de la société INTERNATIONAL ASSETS FINANCE, S.à r.l. (soit 42.000 parts sociales),

a cédé 50,01% des parts sociales qu'elle détenait dans la société INTERNATIONAL ASSETS FINANCE, S.à r.l. (soit 21.005 parts sociales) à

la société W.R. WICHERS HOLDING B.V., établie et ayant son siège social à Sparrenlaan 4, 1272RN Huizen, Pays-Bas, la société LINDE HOLDING A.p.S., établie et ayant son siège social Gl. Strandvej 11, DK 6000, Royaume du Danemark, Madame Véronique Renaudin, avec adresse au 4, rue des Dames, F-75017 Paris, France, Monsieur Georg Sturm, avec adresse au 21 Am Luxembach, D-95632 Breitenbrunn, Allemagne, Monsieur Matthias Wilbur Weber, avec adresse au 191, avenue Blücher, B-1180 Uccle, Belgique, Monsieur Vincent Kerrouault, avec adresse au 6 Avenue Jacques Lambert, F-44000 Nantes, France et à Monsieur Hugues Vaussy, avec adresse 1, place de l'Edit de Nantes, F-44100 Nantes, France.

Suite à ce transfert les parts sociales de INTERNATIONAL ASSETS FINANCE, S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

- ANALYTICAL BIOVENTURES S.C.A. propriétaire de	20.995 parts sociales
- W.R. WICHERS HOLDING B.V. propriétaire de	8.400 parts sociales
- LINDE HOLDING A.p.S. propriétaire de	8.400 parts sociales
- Mme Véronique Renaudin propriétaire de	2.100 parts sociales
- M. Georg Sturm propriétaire de	40 parts sociales
- Dr Matthias-Wilbur Weber propriétaire de	1.225 parts sociales
- M. Vincent Kerrouault propriétaire de	420 parts sociales
- M. Hugues Vaussy propriétaire de	420 parts sociales
Total	42.000 parts sociales

Luxembourg, le 6 février 2006.

Pour INTERNATIONAL ASSETS FINANCE, S.à r.l.

V. Strappa

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01702. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014007/1005/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

SHS NORDBANK AG, LUXEMBOURG BRANCH, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

H. R. Luxembourg B 27.292.

Hiermit wird angezeigt, dass die Landesbank Schleswig-Holstein Girozentrale seit dem 2. Juni 2003 als SHS NORDBANK AG firmiert.

Die SHS NORDBANK AG ist eingetragen im Amtsgericht Kiel unter der Nummer HRB 6127 und im Amtsgericht Hamburg unter der Nummer HRB 87 366.

Die Herren Dietrich Rümker, Peter Pahlke, Dieter Pfisterer und Erwin Seil sind als Vorstandsmitglieder der SHS NORDBANK AG ausgeschieden. Die Herren Alexander Stuhlmann, Peter Rieck, Hartmut Strauß und Ulrich W. Ellerbeck wurden als Mitglieder des Vorstands der SHS NORDBANK AG genannt.

Der Vorstand der SHS NORDBANK AG setzt sich demnach wie folgt zusammen:

- Alexander Stuhlmann, Vorsitzender des Vorstandes
- Hans Berger, Stellvertretender Vorsitzender des Vorstandes
- Ulrich W. Ellerbeck, Vorstandsmitglied
- Peter Rieck, Vorstandsmitglied
- Hartmut Strauß, Vorstandsmitglied

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Marc.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN00919. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014024/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

PARKER HANNIFIN (GIBALTAR) HOLDING LUXEMBOURG S.C.S.,

Société en commandite simple.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R. C. Luxembourg B 113.245.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2006.

P. Frieders

Notaire

(014029/212/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

41894

LAZARINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 113.811.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 3 février 2006 que la société NUTAN (MANAGEMENT) S.A., régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social 2nd Floor, Abbott Building P.O. Box 933, Road Town, Tortola, immatriculée auprès du Trade Register of the INTERNATIONAL BUSINESS COMPANIES ACT, CAP. 291, sous le numéro 590480,

a cédé:

- 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la société LAZARINE, S.à r.l. à la société TARRAGONA S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 98.255.

Suite à ce transfert les parts sociales de LAZARINE, S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

TARRAGONA S.A.	500 parts sociales
Total:	500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

Pour LAZARINE, S.à r.l.

B. Akhertous

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01685. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014034/1005/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

SWEET PORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.614.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale statutaire tenue en date du 6 juin 2005

Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011, les mandats de:

Madame Sylvie Theisen et Monsieur Davide Brebbia en tant qu'administrateurs et administrateurs-délégués de la société et Madame Eliane Irthum en tant qu'Administrateur de la société.

La société FIDUCIAIRE REUTER WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l., domiciliée à Strassen, en tant que Commissaire aux Comptes.

Pour extrait sincère et conforme

SWEET PORT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM06088. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014048/788/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

DUFENERGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 565A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 93.965.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 16 janvier 2006 que Messieurs Alain Lam, Bruno Beer-naerts et David De Marco ont été réélus administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, réf. LSO-BN01816. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014045/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

41895

KAOLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500,-.
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 113.814.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 3 février 2006 que:
la société NUTAN (MANAGEMENT) S.A., régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social 2nd Floor, Abbott Building P.O. Box 933, Road Town, Tortola, immatriculée auprès du Trade Register of the INTERNATIONAL BUSINESS COMPANIES ACT, CAP. 291, sous le numéro 590480,

a cédé:

- 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la société KAOLA, S.à r.l. à la société TARRAGONA S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 98.255.

Suite à ce transfert les parts sociales de KAOLA, S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

TARRAGONA S.A.	500 parts sociales
Total	500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

Pour KAOLA, S.à r.l.

B. Akhertous

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01682. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014037/1005/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 32,029,875.-.

Registered office: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and six, on January twenty-fifth.
Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

There appeared:

LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., a limited liability company established in Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda Office of the Registrar of Companies under number 32897, represented by Ms Sandra Collins (the Sole Shareholder),

here represented by Ms Francine Ewers, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bermuda, on 23 January 2005,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, dated 14 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 311 of 22 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen dated 18 January 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary meeting is regularly constituted and that it may validly decide on its agenda, which the Sole Shareholder has previously perused. This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 32,029,875.- (thirty-two million twenty-nine thousand eight hundred and seventy-five Euro) by an amount of EUR 2,201,625.- (two million two hundred one thousand six hundred and twenty-five Euro) to an amount of EUR 34,231,500.- (thirty-four million two hundred thirty-one thousand and five hundred Euro) by the issuance of 17,613 (seventeen thousand six hundred and thirteen) new shares with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euro) each and to pay a share premium of EUR 262.33 (two hundred sixty-two Euro and thirty-three cents).

All the 17,613 (seventeen thousand six hundred and thirteen) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 2,201,887.33 (two million two hundred one thousand eight hundred and eighty-seven Euro and thirty-three cents) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of this share capital increase, the Sole Shareholder holds the totality of the Company's shares corresponding to 273,852 (two hundred seventy-three thousand eight hundred and fifty-two) shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution the Sole Shareholder of the Company decides to amend article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 34,231,500.- (thirty-four million two hundred thirty-one thousand and five hundred Euro) represented by 273,852 (two hundred seventy-three thousand eight hundred and fifty-two) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each.»

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

A comparu:

LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mlle Sandra Collins (l'Associée Unique),

ici représentée par M^e Francine Ewers, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée aux Bermudes, le 23 janvier 2006,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurant annexée au présent acte avec lequel elle a été enregistrée.

La partie comparante a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 311 du 22 mars 2003, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 18 janvier 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associée Unique reconnaît que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour, duquel elle déclare avoir eu préalablement connaissance. Ceci ayant été déclaré, l'Associée Unique, représentée comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 32.029.875,- (trente-deux millions vingt-neuf mille huit cent soixante-quinze euros) par un montant de EUR 2.201.625,- (deux millions deux cent un mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 34.231.500,- (trente-quatre millions deux cent trente et un mille cinq cents euros) par l'émission de 17.613 (dix-sept mille six cent treize) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune et de payer une prime d'émission de EUR 262,33 (deux cent soixante-deux euros et trente-trois cents).

Toutes les 17.613 (dix-sept mille six cent treize) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par l'Associée Unique, de sorte que la somme de EUR 2.201.887,33 (deux millions deux cent un mille huit cent quatre-vingt-sept euros et trente-trois cents) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital l'Associée Unique détient la totalité des 273.852 (deux cent soixante-treize mille huit cent cinquante-deux) parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

A la suite de la première résolution, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 34.231.500,- (trente-quatre millions deux cent trente et un mille cinq cents euros) représenté par 273.852 (deux cent soixante-treize mille huit cent cinquante-deux) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Ewers, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 30 janvier 2006, vol. 469, fol. 96, case 9. – Reçu 22.018,87 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 février 2006.

M. Schaeffer.

(015308/5770/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.029.875,-.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 91.796.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 février 2006.

M. Schaeffer.

(015310/5770/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

VIOLINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 113.812.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 2 février 2006 que:

- la société NUTAN (MANAGEMENT) S.A., régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social 2nd Floor, Abort Building P.O. Box 933, Road Town, Tortola, immatriculée auprès du Trade Register of the International Business Companies Act, CAP. 291, sous le numéro 590480,

a cédé:

* 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la société VIOLINE, S.à r.l. à:

- la société CHANGE CAPITAL FUNDS L.P., régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social, College House, 272 Kings Road, London SW3 5AW, immatriculée auprès du Trade Register of the International Business Companies Act, sous le numéro L.P. 8450,

Suite à ce transfert les parts sociales de Violine, S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

CHANGE CAPITAL FUNDS L.P.	500 parts sociales
Total	500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2006.

Pour VIOLINE, S.à r.l.

B. Akhertous

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01763. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014039/1005/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

SOPFFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 107.200.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 février 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(014087/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

41898

INFORMATION BUSINESS INTEGRATION S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 173.600,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 38.854.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2005 a approuvé les résolutions suivantes:

- Le transfert du siège social de la société du «122, rue Adolphe Fisher, L-1521 Luxembourg» au «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg» est accepté avec effet immédiat.
- La démission de Karine Bittler est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de Yves Schmitt est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de Steve Lang est acceptée avec effet immédiat.
- M. Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg est élu nouvel administrateur avec effet immédiat. Il terminera le mandat des administrateurs démissionnaires, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2010.
- M. Joost Tulkens, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg est élu nouvel administrateur avec effet immédiat. Il terminera le mandat des administrateurs démissionnaires, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2010.
- M. José Sancho Garcia, domicilié au The Quadrangle, 10, SW10 0UG Chelsea, Harbour, London, Grande-Bretagne est élu nouvel administrateur avec effet immédiat. Il terminera le mandat des administrateurs démissionnaires, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Luxembourg, le 7 février 2006.

J. Tulkens.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01657. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014041/724/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

AWAP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 84.336.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 30 novembre 2005, au siège social que:

1. Les actionnaires ont unanimement accepté la démission de Michele Colaci de son poste d'administrateur de la société.
2. Les actionnaires ont unanimement accepté la nomination de Nadège Brossard comme nouvel administrateur de la société.
3. Le conseil d'administration se compose de:
 - Cristina Floroiu,
 - Kristian Borglin,
 - Nadège Brossard, employée privée, demeurant professionnellement au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour AWAP HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06599. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014063/4642/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**249 SAINT DENIS, Société Anonyme,
(anc. LOMAX 2 S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 111.937.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 février 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(014088/242/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

JAJAH TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.760.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 février 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(014089/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

OEKOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 32.018.

A partir du 5 février 2004 et suite au changement de la dénomination de SOTEC-REKU-SERVICE, GmbH en TERRAG SERVICE UND VERTRIEB, GmbH;

L'associé unique de OEKOLUX, S.à r.l. est à modifier comme suit:

- TERRAG SERVICE UND VERTRIEB, GmbH, avec siège social à D-66424 Homburg, Bexbacher Str., 53.

Pour avis sincère et conforme

Pour OEKOLUX, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN00936. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

G. Lecuit

Notaire

(014091/220/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

INTERNATIONAL BRANDS PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 43.667.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, réf. LSO-BN01899, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014219/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

RINCOURT-DESBOUIT, Société en nom collectif.

Enseigne commerciale: SLIMCENTER S.e.n.c.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 113.936.

Extrait de l'Acte de Constitution

Dénomination, Raison sociale:

Société en nom collectif RINCOURT-DESBOUIT;

Enseigne Commerciale: SLIMCENTER S.e.n.c.;

Siège social: 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Associés

- Monsieur Didier Rincourt, docteur, né le 30 octobre 1957, résidant à Paris XVII, rue de Tocqueville n°67;

- Madame Laure Desbouis, commerçante, née le 19 novembre 1973, résidant à Paris XVII, rue Philibert Delorge n°15.

Objet social

La société pourra accomplir toutes activités commerciales et opérations dans le E-commerce, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option.

Capital social

2.500 euros libéré intégralement, divisé en 100 parts sociaux de 25,- euros chacune.

Date de constitution

Le 6 février 2006.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Souscription du capital

1- Monsieur Didier Rincourt, préqualifié..... 99 parts
2- Madame Laure Desbouis, préqualifiée..... 1 part

Exercice social: 1^{er} janvier - 31 décembre de chaque année,

Premier exercice: 6 février 2006 - 31 décembre 2006.

Gérant

- Monsieur Claessens Alexander, 27 Old gloucester rd, London WC1N 3XX.

Le gérant a été nommé pour une durée illimitée à partir du 6 février 2006.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant.

Fait et passé à Luxembourg, le 6 février 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02002. – Reçu 102 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014122//42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

ARCIPELAGOS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 98.520.

Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 2 février 2006

...

5. Nominations statutaires.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes au 30 septembre 2006, les mandats des Administrateurs Messieurs Roberto Di Carlo, Michele Zorzi, Carlo Sagramoso, Cesare Sgramoso et Madame Alessandra Degiugno.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes au 30 septembre 2006, le mandat du réviseur, DELOITTE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01659. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014154//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

ARCIPELAGOS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 98.520.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, réf. LSO-BN01661, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2006.

Pour ARCIPELAGOS SICAV

L'Agent Domiciliaire

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(014155//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

41901

XANTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 17, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 73.129.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire reportée tenue en date du 19 décembre 2005 à Dudelange

L'assemblée générale ordinaire de la société anonyme XANTOR procède aux modifications suivantes:

1. Le mandat de Monsieur Jean-Louis Dussard, administrateur, demeurant à B-6740 Etalle, rue de Virton, 17, est renouvelé pour une durée de six ans.
2. Le mandat de Monsieur Paul Feller, commissaire aux comptes, demeurant à L-8310 Capellen, Route d'Arlon, 1C, est renouvelé pour une durée de six ans.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 19 décembre 2005 à Dudelange

Les administrateurs de la société anonyme XANTOR procèdent aux modifications suivantes:

1. Ils nomment au poste d'administrateur-délégué Monsieur Jean-Louis Dussard, demeurant à B-6740 Etalle, rue de Virton, 17, pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Pour XANTOR S.A.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM05934. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014112//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

CAPITAL INTERNATIONAL EMERGING MARKETS FUND,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 33.347.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 27 octobre 2005

L'assemblée générale a décidé:

- L'élection de M. Osman Akiman, M. Stephen Gosztony, M. Peter Kelly, M. Victor D. Kohn, Mme Ida Levine, M. Luis Freitas de Oliveira et M. Shaw B. Wagener en tant qu'administrateurs de la Société pour un an dont l'échéance sera à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en octobre 2006.

- La nomination de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour l'année se terminant le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Pour CAPITAL INTERNATIONAL EMERGING MARKETS FUND

G. Fyfe-Meis

Au nom et pour le compte de J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00542. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014123/984/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

INDUSTRIAL DEVELOPMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 92.795.

La convention de domiciliation et de services fiduciaires conclue en date du 21 décembre 2004 entre la Société et l'ETUDE OOSTVOGELS PFISTER ROEMERS est dénoncée avec effet immédiat.

Par conséquent, le siège social de la Société est également dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN00920. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014496//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

41902

AIRLINE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 53.106.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07871, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Signature.

(014217/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

AIRLINE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 53.106.

Le bilan au 7 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07872, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Signature.

(014229/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

AIRLINE MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 53.106.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07875, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Signature.

(014237/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

AIRLINE MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 53.106.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07877, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Signature.

(014242/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

SPECTRUM MARINE A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 53.797.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07912, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Signature.

(014265/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

SPECTRUM MARINE A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 53.797.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07913, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Signature.

(014266/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

41903

HIPPO S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 64.398.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HIPPO S.A. (en liquidation) tenue à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, en date du 2 janvier 2006 que:

- L'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et a constaté que la société a cessé d'exister.
- Les livres et documents de la société seront déposés et conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: c/o CITADEL ADMINISTRATION S.A., 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
- Les créances non réclamées des créiteurs ou des actionnaires de la société seront déposées et conservées à la Caisse des Consignations.

Pour extrait conforme
S. W. Baker
Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07256. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014096/4642/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

INTERTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 62.211.

—
Extrait l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 28 décembre 2005 à 15h00

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de prendre acte de la démission de Monsieur Frédéric Deflorenne de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;
- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société DATA GRAPHIC, ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128, qui terminera le mandat de son prédécessuer. Ce mandat prendra dès lors fin le 14 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, réf. LSO-BN01784. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014145/984/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

L.O.F. LUX, LUXEMBOURG ORGANISATION FORMATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 76.790.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 15 décembre 2005 que:

1. Décision a été prise de transférer le siège social à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue;
 2. L'Assemblée a réélu aux postes d'administrateurs pour une année renouvelable:
 - Gisèle Errard-Peltier;
 - Rachel Bouchon;
 - Amandine Bouchon.
 3. Décision a été prise d'accepter la démission du commissaire aux comptes Monsieur Christian Prieux, demeurant à F-57050 Le Ban Saint Martin, 42, rue du Nord.
 5. Décision a été prise de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire:
 - la Société B.S. CONSULTING S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06785. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014235//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

ALCHEMY FINANCE HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 80.565.

Extrait des délibérations portant à publication de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement au siège social de la société en date du 7 octobre 2005 à 18 heures

Décisions:

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de reconduire Clive Godfrey, Jean-Pierre Higuët et Stéphane Biver dans leurs mandats d'Administrateurs jusqu'à la date du 19 mai 2011;
- d'accepter la démission de Frédéric Deflorenne de sa fonction de Commissaire aux comptes de la société;
- de nommer en remplacement du Commissaire aux comptes démissionnaire la société anonyme DATA GRAPHIC S.A., dont le siège social est établi au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.166 jusqu'à la date du 19 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, réf. LSO-BN01787. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014152/984/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

SITI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 17.218.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, réf. LSO-BN01833, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

(014224/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

SOCIETE EUROPEENNE DE CONSERVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 43.611.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, réf. LSO-BN01836, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

(014227/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.
